TREIGNY ■ Tarifs, avantages, conditions d'adhésion à la mutuelle santé : la population entre dans le vif du sujet

Mutuelle communale, mode d'emploi

Accessible à près de 5.000 personnes, la mutuelle communale initiée par la municipalité de Treigny n'attend plus que des adhérents.

Nora Gutting
nora.gutting@centrefrance.com

Jeudi, lors d'une réunion publique, le maire de Treigny Paulo Da Silva Moreira a répondu aux questions d'une soixantaine d'usagers curieux de comparer leur mutuelle à celle, communale, proposée par la municipalité. Retour sur les débats en trois points.

1 Qui s'occupe de la mutuelle communale ? Najiba Hadjalli, présidente de l'association de mutualisation communale de Treigny-Perreuse, est conseillère municipale. « Elle a l'avantage de travailler à la Mutuelle sociale agricole (MSA) et donc de bien connaître le milieu », souligne Paulo Da Silva Moreira. Le maire de Treigny, à l'origine du projet, n'est pas en reste puisqu'il est médecin à la maison de santé de Saint-Sauveur.

Lydie Bézier, gestionnaire de contrats pour la mutuelle de santé Mutualia, devient quant à elle l'interlocutrice privilégiée des adhérents. « Je me déplacerai chaque mois pour tenir une permanence sur place. »

2 Quelles sont les conditions d'adhésion ? « Les contrats démarrent en juin, explique Najiba Hadjalli. Sans questionnaire médical, toutes les classes d'âge et toutes les catégories socio-professionnelles sont invitées à adhérer. Des inactifs aux agriculteurs en passant par les libéraux. Il n'est pas nécessaire de bénéficier d'un contrat de mutuelle obligatoire. »

Finalement, il suffit à l'usager d'habiter une des onze communes ayant pour code postal 89520. « Et il y a un droit d'entrée symbolique de 5 € par foyer à régler à l'association », ajoute le maire.

RÉUNION. À l'issue de la réunion publique, une large partie de l'assistance s'est ruée sur la documentation.

3 Quels sont les avantages présentés ? Outre la proximité, le rapport qualité/prix est le principal argument avancé par la municipalité. « Mutualia est au-dessus des exigences de l'État », déclare Paulo Da Silva Moreira.

Le contrat, taillé sur mesure pour les besoins recensés chez 100 foyers et avec des tarifs moindres grâce à son caractère communal, a mis l'accent sur les soins dentaires et optiques.

« On a par exemple un forfait monture plus verres pour adulte à 400 €, une couverture à 300 % (par rapport à la base de remboursement de la Sécurité sociale) pour des prothèses dentaires prises en charge par le régime obligatoire. C'est 150 % pour les frais médicaux et 200 % concernant l'hospitalisation », énumère Lydie Bézier. « Cela représente une économie mensuelle de plusieurs dizaines d'euros par rapport aux prix du marché », estime le maire. Pour ceux qui n'y trouveraient pas encore leur compte, un second projet est en préparation d'ici la fin de l'année. « Avec plus d'options », annonce la gestionnaire de contrats qui s'est engagée à présenter chaque année les comptes de la mutuelle communale aux adhérents. ■

A venir. Prochaine réunion le 6 juin.

LES COMMUNES

Liste. Près de 5.000 Poyaudins peuvent prétendre à la mutuelle communale de Treigny-Perreuse. Il leur suffit d'habiter une de ces communes : Fontenoy, Lainsecq, Levis, Moutiers-en-Puisaye, Sainpuits, Sainte-Colombe-sur Loing, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints-en-Puisaye, Sougères-en-Puisaye, Thury. « Un grand nombre d'adhésions, notamment des jeunes, ne peut que bénéficier aux adhérents », résume Paulo Da Silva Moreira.

EN CHIFFRE

89,93

Selon l'accord entre l'association de mutualisation communale et Mutualia, les tarifs (et non pas les garanties) sont déterminés selon quatre tranches d'âge : de 0 à 18 ans, de 19 à 35 ans, de 36 à 65 ans et entre 66 ans et plus. Les cotisations, toutes taxes comprises pour les non-agriculteurs, vont de 22,76 € à 89,93 € par mois.